

Motion
HCERES

Une demande insistante de la communauté scientifique et universitaire, exprimée notamment lors des Assises nationales de la recherche et de l'enseignement supérieur, est en passe d'être ignorée. La loi du 22 juillet 2013 a supprimé l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) et l'a remplacée par un Haut conseil de l'évaluation (HCERES). La section 5 du Comité National exprime sa vive préoccupation et demande que les instances nationales d'évaluation représentatives de la communauté scientifique et, en particulier le comité National, soient impliquées dans le processus de composition des comités de visite et que les élus C soient membres à part entière de ces comités.

Elisabeth LEMAIRE
Présidente de la section 5

Motion adoptée le 6 Novembre 2013
NBR votants : 18 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

M. Alain Fuchs, président du CNRS
M. Joël Bertrand, directeur général délégué à la science du CNRS
M. Jean-François Pinton, directeur de l'INP
Madame Marie-José Casanove, Présidente du CSI de l'INP
M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS
M. Philippe Büttgen, président de la CPCN